

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 30 mai 2018

18 h 00 – Salle Pierre Sèche – L’Espinass

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 21	L'assemblée régulièrement convoquée le 24 mai 2018, s'est réunie sous la présidence du Maire Camille LECAT.
<u>Présents</u> : 12	<u>Présents</u> : Jean-Claude DAUTRY, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel DE GAUDEMONT-LANDAIS, Jacques HUGON, Camille LECAT, Marie-Christine LIEBER, Daniel MATHIEU, Céline MATHIEU, Véronique NUNGE, Hervé PELLECUER, Fabienne SALMERON, Alain VENTURA
<u>Votants</u> : 13	<u>Représentés</u> : Solène RENARD <u>Absents</u> : Anne-Marie DIDIER, Marc GOURDON, Loïc JEANJEAN, Emilie MERMET-BOUVIER, Frédéric MOUREAU, Frédéric NADLER, Miriame ROESSEL, Josette ROUX <u>Secrétaire de séance</u> : Jean-Claude DAUTRY

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2018**

Le compte rendu du conseil municipal du 13 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire explique que les réunions du bureau des élus ont dorénavant lieu les 1^{ers} lundis de chaque mois. Ces réunions regroupent les adjoints, mais tous les élus peuvent y participer.

➤ **Point sur les conventions d'exploitation et de pâturage**

Les conventions d'exploitation votées lors de la séance du conseil municipal de septembre 2017 (conventions avec Mme PUJOLS, avec Le Pré des Maresques et avec Mme WATERKEYN) ont été rédigées par AGRI JURIS LOZERE, en étroite collaboration avec Emilie MERMET-BOUVIER. Ces conventions sont en cours de signature par les parties.

Un éleveur a été autorisé à pâturer à l'Espinass pendant 10 jours à titre expérimental. Il reviendra peut-être l'an prochain.

Par ailleurs un autre habitant de la commune a fait parvenir une demande pour faire pâturer son troupeau à la forêt du Crespin. Cette demande est en cours d'instruction.

➤ **Ligne de trésorerie**

La situation de la trésorerie communale s'est tendue ces derniers mois du fait de l'engagement de dépenses d'investissement importantes (mairie du Géripon) avant de toucher les subventions, et du fait du fonctionnement administratif perturbé au cours de l'année 2017 par des périodes de travail en sous-effectif, la priorité ayant été mise sur le rétablissement du fonctionnement normal de la mairie (urbanisme, état civil, courriers, compta quotidienne...).

Il est cependant précisé que les indicateurs budgétaires sont bons : le budget de fonctionnement de la commune dégage annuellement un excédent de fonctionnement permettant d'investir, et la commune conserve un excédent de fonctionnement reporté d'année en année.

Ceci dit, la trésorerie tourne autour de 10 000€, ce qui est faible pour un budget de 450 000€ et met la commune à la merci d'un accident qui par exemple empêcherait de payer les salaires.

Une commune ne pouvant avoir son compte (au Trésor Public) à découvert, doit donc demander dans ce genre de situation une ligne de trésorerie. Une ligne de trésorerie de X € signifie que la commune peut demander à la banque de lui verser sur son compte jusqu'à hauteur de X €, mais la commune ne paye les intérêts que sur les sommes effectivement prêtées, et le temps où elles sont prêtées. Actuellement, les taux d'intérêt sont bas.

Aucun élu n'ayant exprimé de désaccord et face à l'urgence de la situation, Monsieur le Maire a donc demandé l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000€ au Crédit Agricole. Le montant demandé a été calculé d'une part sur 2 mois de recettes réelles de fonctionnement (40 000€) et d'autre part sur une fraction des subventions attendues dans le cadre du projet d'investissement en cours qu'est l'extension de la mairie + logement au Géripon (60 000€).

Le taux d'intérêt est indexé sur l'euribor 3 mois (indicateur macro-économique aux variations encadrées). Actuellement, ce taux est de 1.47% (= 1.80% - 0.33%), ce qui est tout à fait compétitif. Il est précisé que cette démarche n'est pas soumise au Code des Marchés Publics et qu'elle est indispensable à la bonne marche des services municipaux.

Cependant il faut étudier si le souci actuel de trésorerie provient d'un problème structurel : ne faut-il pas faire un emprunt pour financer le projet de la mairie du Géripon ?

Cette ligne de trésorerie est une solution temporaire. Les élus se mettent d'accord sur le fait qu'il est impératif d'étudier la possibilité de faire un emprunt. Ce point sera à mettre à l'ordre du jour du prochain bureau des élus.

Vote des élus en faveur de cette ligne de trésorerie : unanimité pour.

➤ **Régime forestier du Crespin**

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'avancer sur ce sujet pour pouvoir extraire le bois et exploiter la forêt. La forêt a été acquise par la commune fin 2016.

La forêt du Crespin peut être divisée en 4 parties :

- Une partie allant jusqu'aux crêtes constituée de landes, avec un enjeu essentiellement pastoral.
- Une partie à l'est de la forêt (vers le Salson) constituée de feuillus, avec certains valats pentus.
- Une partie constituée des ruines du Crespin et du Cros.
- Une partie constituée de résineux.

Il est proposé d'inclure dans le régime forestier la partie constituée des boisements résineux productifs. La partie de la forêt en amont de la route des crêtes (landes), la partie située à l'est et les ruines seront donc hors régime forestier.

Sous la ruine du Crespin, une partie de forêt en aval du bâti ne sera pas incluse dans le régime forestier : elle sera gardée hors régime forestier pour mettre en place d'éventuels projets futurs.

Il est précisé que ce classement est une première base : on pourra rajouter par la suite des parcelles au régime forestier (l'inverse - sortir des parcelles du régime forestier - étant beaucoup plus difficile).

Les élus débattent du classement d'une parcelle située au niveau de la baraquette : faut-il l'inclure dans le régime forestier car elle est proche de la route et facilement exploitable ? Cette parcelle de 3 ha a un enjeu stratégique à creuser. Il est convenu de ne pas l'inclure pour l'heure dans le régime forestier.

Il est précisé que Mme Nathalie TREMEL, de la Charte Forestière, a proposé une aide à la commune pour la gestion de la forêt.

Il faudra également définir les fonctions qui seront dévolues à cette forêt : fonctions récréatives, objectifs pastoraux, biodiversité...

Vote des élus sur cette proposition de régime forestier : 1 abstention, 12 votes pour.

➤ **Désignation d'un représentant de la commune à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférables)**

Alain VENTURA présente le sujet. La communauté de communes étudie régulièrement des problématiques de transferts de charge entre les communes et la communauté de communes. Tout transfert implique une évaluation en termes de charge de travail, de personnels, de budgets. Il est nécessaire qu'un représentant de chaque commune soit désigné par son conseil municipal afin de participer aux commissions qui étudieront ces problématiques de transfert. Alain VENTURA propose d'être le représentant communal de Ventalon en Cévennes. Mais les élus s'étonnent qu'aucun suppléant ne soit prévu, en cas d'indisponibilité du titulaire. Les élus de la commune de Ventalon en Cévennes proposent qu'un suppléant soit désigné pour chaque commune. Muriel DE GAUDEMMENT-LANDAIS sera première suppléante et Camille LECAT sera second suppléant.

Vote des élus en faveur de ces représentants : unanimité pour.

➤ **Information sur l'avancée du projet Fibre optique**

Une réunion a eu lieu vendredi 18 mai à l'Espinassas avec SCOPELEC et les divers intervenants sur ce projet afin de valider les travaux envisagés.

Camille LECAT, Alain VENTURA et Jean-Claude DAUTRY étaient présents à cette réunion.

Les avancées de ce projet sont présentées aux élus.

Le positionnement de 2 répartiteurs (points de mutualisation) est prévu pour la commune déléguée de St Andéol de Clerguemort. 270 prises sont prévues.

Les équipements arriveront en bord de route (en limite de domaine public) et le raccordement de chaque maison sera aux frais des habitants. Le coût de ce raccordement sera à la discrétion des opérateurs. La desserte sera universelle.

Une vigilance particulière reste à avoir sur les points de détails du projet.

Suite à l'annonce du décès de Mme Josette ROUX, conseillère municipale, la séance est levée à 20h30.